

EXTRAITS DE LA PRESSE MUSULMANE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN TURQUIE.

Le Ministère de l'instruction publique vient de fixer les conditions d'admission pour les divers établissements d'enseignement supérieur. Les candidats à l'École d'administration et à l'École impériale, qui ne pourront admettre plus de quarante élèves, devront produire les pièces suivantes :

- 1° Diplôme du second degré d'une École préparatoire;
- 2° Certificat attestant la bonne conduite des candidats dans les écoles qu'ils ont fréquentées;
- 3° Certificat attestant qu'ils sont de nationalité ottomane;
- 4° Certificat de vaccination;
- 5° *Curriculum vitæ*;
- 6° Certificat de bonnes vie et mœurs.

Les examens d'admission auront lieu en août et dureront quatre jours. Ils porteront sur les sciences mathématiques, physiques et naturelles et sur la langue française. Les candidats feront, en outre, une composition écrite.

Les jeune gens qui désirent entrer à l'Université feront leur demande d'admission en août. Ils devront être âgés de dix-huit ans révolus, n'avoir ni antécédents judiciaires ni maladies contagieuses et produire un diplôme délivré, soit par l'École impériale, soit par une école de commerce, soit par l'Orphelinat Dâr éch-chèfkat, soit enfin par une école préparatoire. Ceux qui ne pourront produire aucun

de ces diplômes subiront un examen d'admission portant sur les matières suivantes :

Langue arabe (grammaire et conversation).

Langue persane (thème et version).

Langue turque (littérature et composition écrite).

Sciences mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie plane, géométrie dans l'espace, trigonométrie rectiligne, cosmographie, mécanique).

Sciences physiques et naturelles (physique, chimie organique, chimie minérale, botanique, zoologie, géologie).

Histoire musulmane et ottomane.

Géographie générale et ottomane.

Langue française (grammaire et explication de textes).

Législation.

Économie politique.

Calligraphie.

Les candidats qui se destinent aux études théologiques subiront un examen complémentaire (avec une courte composition écrite) portant sur la logique, les attributs divins et le droit canonique (fondations pieuses, mariage). Ils ne pourront être admis directement en deuxième classe qu'après avoir subi avec succès l'examen des écoles préparatoires. (*Ikdam*, 12 mai.)

STATISTIQUE JUDICIAIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

On vient d'achever l'impression de la statistique des affaires judiciaires et criminelles de l'Empire ottoman pour l'année 1316 (1900). Un exemplaire richement relié en a été présenté au Sultan; un autre au grand-vizir, et cette importante publication sera adressée, par l'intermédiaire des ambassades, aux Ministères de la justice de l'étranger. (*Ikdam*, 29 mai.)

LES TAPIS D'ORIENT.

Après avoir longtemps périclité, l'école professionnelle de Chemni (?) a pris un grand essor depuis que sa direction a été confiée à un Persan de Tauris, Ismâ'il Efendi, homme d'une rare compétence. Fondée il y a six ou sept ans, cette école a pour but d'enseigner la fabrication des tapis aux jeunes filles musulmanes. Celles-ci y sont admises sans condition d'âge et reçoivent l'enseignement de l'école pendant un an. (*Ikdam*, 18 mai.)

LE CERCLE INDUSTRIEL ET AGRICOLE D'ANDRINOPLE.

Fondé en avril dernier, ce cercle est aujourd'hui définitivement constitué. Il a son siège rue de Constantinople, dans un magnifique local que l'Alliance israélite a gracieusement mis à sa disposition. (*Ikdam*, 21 juin.)

LES SOURDS-MUETS ET LES AVEUGLES EN TURQUIE.

La commission chargée d'élaborer un projet d'enseignement pour les sourds-muets et les aveugles a terminé ses travaux préliminaires. Elle a examiné avec le plus grand soin les rapports qui lui avaient été remis sur les établissements existant en Europe et, dans la réunion qui a eu lieu le 20 juin sous la présidence de Sa'id Pacha, a arrêté ses plans. (*Ibidem.*) D'après les dernières nouvelles, cette école sera fondée prochainement à Kazi Keuï, au lieu dit Adje Badam. Le crédit nécessaire à cette fondation vient d'être accordé.

UNE MOSQUÉE EN ROUMANIE.

Une mosquée sera prochainement construite à Kustendjè aux frais du gouvernement roumain, à qui les Chambres viennent d'accorder un crédit de 120.000 francs pour cette fondation, dans laquelle le journal *Romania*, qui nous fournit ces détails, voit avec une vive satisfaction un nouveau témoignage des bons rapports de la Roumanie et de la Turquie. (*Ikdam*, 31 mai et 2 juin.)

L'ENSEIGNEMENT EN PERSE ET CHEZ LES PERSANS FIXÉS A
L'ÉTRANGER.

Le *Habl oul-Matn* de Calcutta, dans son numéro du 15 mai, déplore vivement l'indifférence des Persans pour l'enseignement primaire. Alors que les Zoroastriens du Kermân ne négligent aucun moyen de s'instruire et que les Arméniens de Tauris (ils sont 6 ou 7,000 au plus !) viennent d'ouvrir des écoles pour leurs enfants, les musulmans persans sont encore réduits à envoyer les leurs dans les écoles des missions catholiques et protestantes. Si cela continue la Perse verra bientôt sa ruine arriver. Les étrangers l'envahissent de plus en plus ; ils sont déjà installés dans le golfe Persique et songent à devenir les maîtres de notre patrie. Il n'est que temps de réagir et de suivre le grand exemple donné par le Japon. Cette nation, qui n'était rien il y a trente ans, tient aujourd'hui en échec une des plus puissantes nations d'Europe. Si elle n'avait pas montré une énergie indomptable et recherché avidement l'instruction, cela serait-il arrivé ? Qu'on ouvre des écoles dans toute la Perse : on assurera l'avenir de notre pays et on se conformera à la loi religieuse, qui nous ordonne de nous instruire. « Allez chercher la science jusqu'en Chine », a dit le Prophète.

Le même journal parle de la surprise éprouvée par Mo-fâkher oud-Dooulè, ministre des affaires étrangères, en constatant qu'une ville aussi importante que Tauris ne possédait pas encore de journal.

A son retour d'une mission spéciale en Transcaucasie, le consul général de Perse à Tiflis, Mostanser ous-Soultân, nous apprend le *Habl oul-Matîn* du 22 mai, a voulu visiter l'école persane Naouroûz et en interroger lui-même les élèves. Les réponses de ceux-ci ont été extrêmement satisfaisantes, notamment pour les études religieuses, et le journal persan auquel nous empruntons ces détails ajoute que leurs pères auraient, très probablement, moins bien répondu.

Fondée par un consul de Perse plein de dévouement et de zèle, Nasr oul-Vèzârè, l'école Naouroûz, une fois les difficultés du début surmontées, a fait des progrès rapides. Elle compte aujourd'hui 50 élèves externes et quelques élèves internes ; plusieurs de ces derniers ont été envoyés de Perse par leurs parents car, chose triste à dire, il n'existe pas en Perse d'école semblable. L'École nationale de Tauris, qui avait une organisation analogue et donnait de si bons résultats, a été supprimée. Le père du chah actuel, Nasr ed-Dîn et Mirzâ Mohammed Takî Khân avaient fondé une Université (*Dar oul-founoûn*) à Téhéran ; les fonctionnaires de tout ordre et les officiers devraient tous y avoir fait leurs études. Mais non ; aucune garantie de capacité n'est exigée des fonctionnaires et des officiers persans. On voit, dans l'armée, des Arméniens et des jeunes gens de seize ans pourvus de grades élevés ; la concession des mines de pétrole a été donnée aux Anglais, que l'on favorise au détriment des musulmans ; enfin des faits scandaleux ont montré, à Ériwan et à Alexandrie, ce qu'il faut attendre de certains consuls de Perse. Ceux-ci devraient être pris exclusivement parmi les anciens élèves de

l'Université ou de l'École politique fondée par Mouchîr-oul-Mouk, aujourd'hui ministre à Saint-Pétersbourg.

On a vu, dans une autre notice, que la colonie persane de Bombay avait fondé une école qui, ainsi que l'école des Zoroastriens persans de la même ville, est aujourd'hui en pleine prospérité. Nous lisons, toujours dans le *Habl-oul-Matin* du 22 mai, que l'école de Semnân, dirigée avec autant d'habileté que de dévouement par Mansoûr-ous-Soultân et Aga Mîrzâ Yoûsouf Khân, donne des résultats très satisfaisants. Les examens, qui ont eu lieu dernièrement en présence de toutes les autorités locales, ont montré que les élèves avaient tous acquis une connaissance sérieuse des langues persane et française, de la grammaire, de l'histoire et de l'arithmétique. Grâce au zèle de leurs professeurs, ils savent maintenant au bout de quelques mois ce qui leur demandait autrefois plusieurs années d'études.

Aux examens de l'école Dâr ol-Îmân, de Téhéran, qui ont eu lieu dernièrement en présence des autorités persanes et de plusieurs membres du corps diplomatique, le ministre d'Angleterre, M. Arthur Churchill, a prononcé un discours où il a insisté sur l'importance de l'étude des langues étrangères. Il a, en outre, donné une gratification de 50 tomans à l'élève classé le premier en anglais, et de 25 tomans à celui qui avait été classé le premier en français. (*Tèrbiyèt*, 6 juin.)

Le 31 mai dernier ont eu lieu à Téhéran, dans le jardin de Hâdjî Hoseïn Aga, directeur de l'hôtel des Monnaies, les examens de l'école primaire dite Dâbistân-é Dânich, fondée par le prince Erfè' oud-Dooulè, ambassadeur à Constantinople. Le ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur de Turquie, Chems ud-Dîn Bey, et de nombreuses notabilités y assistaient. Ces examens, qui portaient sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire et la géographie, ont permis de constater le zèle de Hâdjî Mirzâ

Yahya et les heureux résultats de son enseignement; aussi les assistants ne lui ont-ils pas ménagé leurs félicitations. Vers la même date ont eu lieu, et également en présence du ministre des affaires étrangères, les examens de l'école Khèiriyè, fondée par Mirzâ Kèrîm Khân. Cette école, qui donne à la fois l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel, met les jeunes gens à même de gagner leur vie. Réorganisée dernièrement par Hâdjî Sèyyâh, elle donne d'excellents résultats. (*Tèrbiyèt*, 8 et 15 juin.)

Une fête de bienfaisance donnée à l'ambassade de Constantinople par le prince Erfè' oud-Dooulè au profit de l'école et de l'hôpital persans de Constantinople a produit une somme de 400 livres turques. L'hôpital, fondé en 1301 (1883) par le regretté Mou'în oul-Moulk, rend de grands services à la colonie persane; on peut en dire autant de l'école, dirigée depuis plus de vingt ans par Hâdjî Rîzâ Kouli, dont on connaît le dévouement aux intérêts de ses compatriotes. (*Tèrbiyèt*, 20 avril.)

Une école vient d'être ouverte à Asterabad par les soins et grâce à la générosité du gouverneur de cette ville, et portera, en souvenir de lui, le nom d'Afkhamiyè. Il est à désirer que ces fondations se multiplient toujours. (*Ibidem.*)

LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE KERMAN.

Fondée il y a quelques mois, et aujourd'hui définitivement constituée, cette société est appelée à rendre de grands services. Elle a pour but de donner une extension de plus en plus considérable au commerce, de lui indiquer la voie à suivre et de lui faire abandonner les vieux errements qui ont si longtemps arrêté son essor. A notre époque les questions commerciales ont plus d'importance

que jamais, et la répercussion de la guerre russo-japonaise sur le marché européen suffirait à le démontrer. Le gouvernement persan ne l'ignore pas ; aussi le Ministère du commerce a-t-il accordé à cette société de précieux encouragements. Ouverte à tous, la société commerciale de Kerman sera d'un précieux secours aux commerçants de la région, Musulmans et Zoroastriens. (*Habl oul-Matîn*, 29 mai.)

LA COLONIE PERSANE DE BOMBAY.

Au cours de sa mission dans l'Inde, Mofakhkham ous-Soultân, ministre de Perse, a rendu à ses compatriotes les services les plus signalés. Agâ Mohammed Hoseïn, syndic des marchands persans de Bombay, a tracé en termes élogieux l'œuvre du ministre au cours d'une fête qu'il donna le 6 de rabî' al-awwal (11 mai), à l'occasion du départ de celui-ci pour l'Europe, fête dont le *Habl oul-Matîn* du 22 mai donne le compte-rendu. De grands efforts ont été faits pour donner plus d'extension aux relations commerciales de la Perse et de l'Inde ; un vice-consulat, dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps et qui a pour titulaire actuel Mîrzâ 'Alî Ekber Khân, a été fondé à Bombay, ainsi qu'une chambre de commerce. En outre, une école persane a été ouverte et les Persans de cette ville ont maintenant un lieu de réunion : le Club Mozafferi. Après une courte apparition à la fête donnée en son honneur, Mofakhkham ous-Soultan, qui se montra très touché de la gratitude que lui témoignaient ses compatriotes et répondit en termes émus au discours de Agâ Mohammed Hoseïn et à l'adresse de la colonie persane, se rendit à l'invitation que lui avaient faite les Zoroastriens persans de Bombay d'aller visiter une école fondée peu auparavant pour les enfants pauvres de leur communauté. Il interrogea lui-

même les élèves et, fort satisfait de leurs réponses, promit de demander au gouvernement persan une subvention en faveur de cette école. Les assistants remercièrent chaleureusement le ministre et protestèrent de leur attachement à la patrie persane et au gouvernement de Mozaffèr ed-Dîn Châh, en l'honneur de qui une poésie persane, œuvre d'un poète zoroastrien, fut récitée. Au départ du ministre tous les assistants crièrent à trois reprises : Vive notre Chahinchah ! (*Zèndè bâd Châhinchâh-é mâ!*)

UN CANON A TIR RAPIDE D'INVENTION PERSANE.

Le *Habl oul-Matin* du 15 mai annonce qu'on a fait dernièrement à Tauris, en présence du prince royal de Perse, dont on connaît le goût et la compétence pour toutes les questions militaires, et de plusieurs autres notabilités, l'essai d'un canon à tir rapide inventé par un Persan dont on ne nous fait pas encore connaître le nom. Cet essai a donné les meilleurs résultats, et les officiers qui en ont été témoins déclarent que rien, jusqu'ici, ne peut être comparé à ce nouvel engin. Un rapport télégraphique a été adressé à Téhéran, où l'inventeur procédera dans quelque temps à un nouvel essai en présence du chah de Perse. Nul doute que l'inventeur, patriote convaincu et plein de modestie, n'obtienne bientôt la récompense qu'il a méritée.

LES MUSULMANS EN RUSSIE.

Le 5 juin dernier la colonie musulmane d'Arkhangel inaugura sa mosquée. Déjà importante en temps ordinaire, cette colonie s'accroît considérablement à certaines époques de l'année, de nombreux musulmans se rendant à Arkhangel pour y faire du commerce. L'*Ikdam* du 5 juillet,

qui nous fournit ces renseignements, constate qu'aucune mosquée n'avait été, jusqu'ici, ouverte dans une région aussi septentrionale et se réjouit de ce nouveau progrès de l'islamisme.

Une université musulmane sera prochainement ouverte à Kazan. On y enseignera la religion, le droit canonique, la jurisprudence, les sciences mathématiques et la médecine. Les musulmans de cette ville, dont l'activité commerciale est bien connue, tiennent à honneur de faire dans les sciences et dans les arts les mêmes progrès que dans le commerce et l'industrie. Les professeurs de la nouvelle université sont déjà désignés ; plusieurs sont dès maintenant à Kazan ; d'autres sont en route pour cette ville, et bientôt aura lieu l'ouverture des cours. (*Ikdam*, 6 juillet.)

Les notables musulmans de Baghtchè-Séraï ont fondé dernièrement dans cette ville une bibliothèque pour leurs coreligionnaires. Ismaïl Limanoff en a été nommé bibliothécaire. (*Ibidem*, 15 juillet.)

La construction d'une mosquée principale à Tiflis vient d'être décidée. Une commission composée de notables musulmans et d'architectes est occupée à en arrêter le plan, et un terrain a été acheté, moyennant 40,000 roubles, dans le quartier de la ville le plus fréquenté par les musulmans. Le propriétaire de ce terrain a fait généreusement l'abandon de 1,000 roubles afin de faciliter cette fondation. La mosquée principale, construite d'après les principes de l'architecture moderne, pourra contenir 600 personnes. Une école donnant, avec l'enseignement religieux supérieur, l'enseignement général des écoles publiques y sera annexée. (*Ibidem*, 2 août.)

LES MUSULMANS CHINOIS.

Un rédacteur du journal tunisien *As-Sâwâb* eut, lors du Congrès d'Alger, un entretien avec le délégué du gouvernement chinois, Tang-tsi-fou. Cet entretien, comme on le pense, roula sur les musulmans chinois et nous reproduisons ici, d'après le *Mouayyad* du 19 juin, les renseignements fournis au rédacteur d'*As-Sawâb* par Tang-tsi-fou.

Né dans la Chine orientale, où les musulmans sont relativement peu nombreux, celui-ci n'eut de rapports suivis avec les sectateurs du Nechin-bay (la religion facile et pure ; tel est le nom chinois de l'islamisme) qu'une fois venu à Pékin, où il fit ses études. Il évalue le nombre de ses compatriotes musulmans à 45 millions, soit le dixième de la population totale de la Chine. L'islamisme est du reste fort ancien dans ce pays, où il se propagea dès la première heure. L'empereur de Chine ayant imploré l'assistance du khalife Al-Mansoûr, celui-ci lui envoya une armée de 8.000 hommes qui, une fois la guerre terminée, se fixèrent en Chine et, traités favorablement par les gouvernements qui s'y succédèrent, y conservèrent leur religion et élevèrent des mosquées. Quelques-unes de celles qu'on y voit actuellement datent du huitième siècle de l'ère chrétienne, telles que la mosquée de Canton dite Mosquée du Saint-Souvenir parce qu'un parent du Prophète, Wahb Aboû Kabcha, y fut enterré.

Les Khouy-khouy (qui ont un maître unique) ou musulmans chinois portent le turban et la natte. Ils ne diffèrent pas, en ce qui concerne le costume, des autres Chinois, mais sont fort attachés à leur religion, qu'ils pratiquent rigoureusement. Tous sont circoncis, font les prières d'obligation, ne mangent pas de chair de porc et ne boivent pas de vin, à l'inverse des bouddhistes. Beaucoup, chaque année, font le pèlerinage. Ils n'épousent que des musulmanes. Tous, enfin, sont sunnites.

La majorité des musulmans s'adonne au commerce, où elle montre une grande habileté et réalise souvent des fortunes considérables ; mais le gouvernement chinois étant de longue date partisan de la liberté de conscience, de nombreux Khouy-khouy occupent des emplois administratifs souvent fort élevés. L'ambassadeur actuel au Japon, homme d'un grand mérite, est un musulman. Plusieurs de ses coreligionnaires furent ministres. Mais bien plus nombreux sont les musulmans qui suivent la carrière militaire. Le gouvernement, du reste, cherche à en enrôler le plus possible, car ils font de vaillants soldats et de remarquables officiers. On cite encore un musulman devenu ministre de la guerre.

Généreux, bienfaisants et dépourvus de morgue, les musulmans ont toutes les sympathies des bouddhistes. Ils ont fondé un grand nombre de sociétés de bienfaisance, d'hôpitaux et d'asiles pour les pauvres. Ils ont des journaux jouissant d'une liberté absolue, mais ne s'adressant qu'aux lettrés ; car, bien que rédigés en arabe, ils sont imprimés en caractères chinois.

D'après Tang-tsi-fou, l'islamisme aurait un grand avenir en Extrême-Orient. Le nombre des musulmans augmente rapidement en Chine, et cela tient, non seulement à l'accroissement du nombre des naissances, mais aussi à ce fait que les Khouy-khouy achètent ou adoptent un grand nombre d'enfants qu'ils élèvent dans leur religion.

LES MUSULMANS ET LE JAPON.

Le *Chiokima*, revue japonaise hebdomadaire paraissant en trois langues : japonais, français et anglais et comptant de nombreux lecteurs en Extrême-Orient, où on l'apprécie fort, publiait dernièrement un article intitulé : *Les Musulmans de Chine*, dont l'*Ikdam* du 27 juillet donnait un

résumé auquel nous empruntons les curieux détails que l'on va lire.

Un musulman d'origine chinoise, Hassân Ye-tou-tchen, a publié il y a quelques jours sous ce titre japonais : *Kadoyama* (La Religion des unitaires), une sorte d'apologie de l'Islam dans laquelle il fait un grand éloge des Japonais qui, selon lui, seraient le peuple ayant le plus de vertus musulmanes sans être musulman. Après un exposé de dogmes fondamentaux de l'islamisme, l'éloge obligé du Prophète, un exposé de sa mission et des remarques sur le pèlerinage, l'auteur passe successivement en revue les croyances, les rites et la morale des musulmans et des Japonais, et cela l'amène à faire des constatations bien curieuses. Les analogies sont frappantes entre la religion de l'Islam et celle des Japonais. Qu'il s'agisse du culte, des rites, des châtiments, du jeûne ou de la prière, du pèlerinage ou de l'aumône, on constate un parallélisme des plus singuliers entre les deux religions. La profession de foi elle-même présente, dans les deux religions, d'étranges ressemblances. Les Japonais sont incontestablement le peuple ayant le plus d'analogies avec les musulmans et participant plus que tout autre à leurs qualités.

Le rédacteur du *Chiokima* qui analyse ainsi le livre de Hassân Ye-tou-tchen déclare accepter les conclusions de celui-ci. Il rend hommage aux musulmans chinois, vante leurs nombreuses qualités : loyauté, sincérité, droiture, générosité, vaillance, habileté. On doit, non seulement avoir de la sympathie pour eux, mais encore les prendre pour modèles. Il est à désirer que le Japon s'occupe davantage des questions musulmanes ; son gouvernement fera bien d'entretenir des rapports suivis avec les divers peuples musulmans et de faciliter à leurs coreligionnaires chinois l'accès de ses écoles.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ÉGYPTE.

L'attitude de certains étudiants mécontents de leurs professeurs de belles-lettres (*'ouloûm-i 'akliyé*) avait jeté la discorde dans la mosquée El-Azhar, aussi bien parmi les professeurs que parmi leurs élèves, et provoqué la démission du supérieur, le cheikh 'Alî El-Bebelâwî, dont la succession fut recueillie par le cheikh 'Abd er-Rahmân Ech-Cherbînî. On aurait pu croire les troubles terminés quand les élèves du Collège des Fetwas (*Dâr el-fetwâ*) voulurent à leur tour éloigner de la mosquée le cheikh Moḥammed 'Abdoh, mufti d'Égypte, et, quittant le palais 'Abbâsî où ils étaient installés, louèrent une maison pour y continuer leurs études en dehors du contrôle du mufti d'Égypte, à qui la direction des wakfs vient d'assigner une autre mosquée pour y enseigner. En outre, une question de préséance entre les étudiants marocains et leurs camarades javanais a amené une querelle dans laquelle toute la mosquée a pris parti et qui a rendu nécessaire l'intervention du khédive. Celui-ci a chargé le nouveau supérieur de rechercher et de punir les auteurs de ces désordres, et lui a prescrit de traiter les étudiants syriens compromis dans cette fâcheuse affaire comme s'ils étaient des étrangers, *Le Turc*, auquel nous empruntons ces détails (n^{os} des 17 mars, 6 et 13 avril), tout en déplorant les faits qui ont rendu une répression nécessaire, désapprouve hautement cette dernière mesure. Sujets ottomans comme nous, dit-il, les Syriens sont nos compatriotes, et on ne devrait pas les traiter comme des étrangers.

En voulant réserver l'étude du Coran aux mosquées et aux écoles purement religieuses ne recevant que les élèves ayant achevé leurs études à l'école primaire, le Ministère de l'Instruction publique a soulevé de vives protestations.

Si les cheikhs de la mosquée El-Azhar n'ont pas blâmé cette décision, en revanche ceux d'Alexandrie, énergiquement soutenus par le *Mouayyad* (voir son n° du 20 avril), ont réclamé pour les élèves des écoles primaires, c'est-à-dire pour les enfants de six à dix ans, un enseignement religieux complet. A l'occasion de la publication du dernier rapport de lord Cromer, le même journal, revenant sur ce sujet, a de nouveau réclamé l'enseignement religieux à l'école primaire. La religion est une chose nécessaire; elle empêche de grands maux, et il n'est jamais trop tôt pour l'enseigner. Lord Cromer se trompe en disant que l'enseignement primaire, une fois qu'il disposera de locaux plus spacieux, n'aura plus besoin d'améliorations. Nul ne peut contester les services rendus par lord Cromer; il a donné une admirable impulsion à l'enseignement professionnel, commercial et agricole; il a tout fait pour mettre les musulmans à même d'acquérir des richesses; mais mieux vaudrait leur faire connaître leur religion. Les musulmans qui ont fondé des écoles ont eu le grave tort de ne pas y assurer l'enseignement religieux; mais, en affectant aux écoles publiques les revenus des *wakfs*, n'agit-on pas contre la volonté formelle des généreux musulmans qui, en fondant ces *wakfs*, n'avaient en vue que le bien de la religion? Lord Cromer, suivant l'opinion de M. Dunlop, est d'avis qu'autrefois, dans la classe pauvre, le manque de tout enseignement autre que l'enseignement religieux empêchait les enfants, qui en général croupissaient dans la paresse, de venir en aide un jour à leurs parents. D'autres se livraient aux études théologiques dans le seul but d'obtenir le titre de *fakîh* qui les dispensait du service militaire.

Quoi qu'il en soit, l'enseignement actuel donne des résultats déplorables. Le cheikh Mohammed 'Abdoh, mufti d'Égypte, qui a dénoncé le mal au Ministère, constatait que dans une école de 40 élèves 3 ou 4 seulement étu-

diaient le Coran et, si cela continue, les neuf dixièmes des Égyptiens ayant passé par l'école primaire vivront dans une ignorance complète de leurs devoirs religieux. Les idées et les mœurs européennes ont eu une influence néfaste sur l'Égypte ; il est temps de réagir et de reprendre les études religieuses (11 mai).

Le *Mouayyad* du 22 mai publie un article de Mohammed Moursi, président du Cercle d'assistance scolaire, sur l'enseignement supérieur égyptien. Nos écoles, dit-il, ont une organisation parfaite et peuvent donner un enseignement excellent ; il ne leur manque plus que des élèves. A quoi cela tient-il ? Pauvres et chargés de famille comme ils le sont généralement, les Égyptiens ne peuvent envoyer leurs fils étudier dans les écoles supérieures, et l'État ne fait rien pour les aider. Bien plus, il continue d'envoyer de jeunes Égyptiens dans les universités et les grandes écoles d'Europe. Cette coutume date de Mohammed 'Alf ; à cette époque il n'y avait pas d'enseignement supérieur en Égypte, et il fallait bien demander à l'étranger le savoir que seul il pouvait transmettre. Mais maintenant que nous avons en Égypte tout ce dont nous avons besoin, il serait juste et logique de permettre aux jeunes Égyptiens de s'instruire dans leur propre pays. Quelques hommes de cœur ont déjà dit cela ; espérons qu'ils seront écoutés.

Revenant sur une question abordée à plusieurs reprises, le *Mouayyad* du 23 mai se réjouit de voir que l'opinion publique s'est enfin émue au sujet des écoles musulmanes et comprend que leur réforme aura une importance capitale. Depuis quelques années, dit le journal du Caire, certaines personnes ont entrepris de substituer dans l'enseignement, à l'arabe classique, la langue vulgaire parlée dans les rues et les marchés. De cette façon le Coran ne serait plus compris de personne. Cette tentative a heureusement échoué, mais on doit se tenir en garde contre ses

promoteurs, qui ne sont pas découragés et continuent la lutte. Déjà les élèves des écoles primaires ne sont plus tenus d'apprendre le Coran par cœur; le devoir de tous ceux qui, par leur situation ou leur fortune, jouissent de quelque influence est de prendre résolument la défense des études religieuses, et les lettrés auront à cœur de faire maintenir l'enseignement de la langue littéraire. Si les musulmans n'y prennent garde, leur religion traversera une crise peut-être mortelle.

A l'occasion du centenaire de Mohammed 'Alî, la famille du khédive a décidé, avec l'assentiment de celui-ci, de fournir chaque année la somme nécessaire pour permettre à dix jeunes Égyptiens d'aller étudier en Europe. (*Le Turc*, 25 mai.)

Pendant les six derniers mois le Musée archéologique arabe a reçu 2,500 visiteurs, et les entrées ont produit 12,500 piastres. Depuis le 1^{er} de ce mois le prix d'entrée a été abaissé à une piastre. (*Ibidem*)

Le Ministère vient de fixer les frais d'études dans les divers établissements d'instruction publique. Pour les écoles primaires ces frais sont de 6 livres égyptiennes pour les élèves externes ne déjeunant pas à l'école (par exception les élèves des écoles d'Assouan, Edfou et Esné ne payent que 5 livres); de 10 livres pour ceux qui y reçoivent le déjeuner; de 15 pour les demi-pensionnaires et de 40 pour les internes. A l'école d'El-Mansoura les demi-pensionnaires payent 10 livres et les internes 25. Pour l'enseignement secondaire les frais d'études sont respectivement de 15 livres pour les externes et de 40 pour les internes. Dans l'enseignement supérieur les tarifs ont été ainsi réglés : École de droit, 20 livres; École de médecine, 15; École d'ingénieurs, 40 (internes) et 15 (demi-pension-

naires); École normale, 15, sauf pour les élèves se destinant à l'enseignement public, qui sont dispensés de tous frais d'études. Les élèves de l'École d'agriculture pourvus du certificat d'études primaires payent 40 et 15 livres, selon qu'ils sont internes ou demi-pensionnaires; ceux qui ne peuvent produire ce certificat payent 50 et 35 livres. Dans les écoles professionnelles le tarif est de 12 livres pour les internes et de 5 pour les externes (par exception les externes de l'École des arts et métiers du Caire payent 8 livres). Enfin, pour les écoles de filles, les frais d'études ont été ainsi fixés : internes, 25 livres; demi-pensionnaires, 12; internes de l'École 'Abbâs, 15 livres; externes de la même école, 8 livres 500 millièmes. (*Mouayyad*, 2 juillet.)

Deux professeurs, l'un Anglais, l'autre Français, ayant été nommés à l'École de droit en remplacement de 'Omer Bey Loutfi, le *Mouayyad* proteste énergiquement contre ces nominations. Il n'est pas admissible qu'on enseigne dans des langues étrangères le droit à des élèves qui, plus tard, plaideront et rendront leurs arrêts en arabe. Les professeurs de l'École de droit devraient tous être des Égyptiens. (*Ibidem.*)

La question de la réforme de l'enseignement secondaire préoccupe vivement l'opinion publique en Égypte; car le recrutement des fonctionnaires en dépend. En principe, le certificat d'études secondaires est exigé, non seulement pour l'admission dans les écoles supérieures, mais encore pour toutes les fonctions administratives; de fait, on est obligé de nommer à ces fonctions un grand nombre de jeunes gens n'ayant que le certificat d'études primaires, c'est-à-dire n'ayant reçu qu'une instruction notoirement insuffisante. Depuis 1897, 474 jeunes gens ont obtenu le certificat d'études secondaires; 321, soit 66 0/0, sont entrés

dans les écoles supérieures; 25, soit 5 0/0, sont allés achever leurs études à l'étranger; 30, soit environ 6 0/0 occupent diverses situations en dehors des administrations publiques; 98 enfin, soit 21 0/0, sont entrés dans ces administrations. Il y a huit ans le Ministère estimait que l'enseignement secondaire pourrait leur fournir chaque année 200 diplômés; maintenant il en faudrait 250, et c'est à peine si on en trouve 25! Bien que le nombre de ses élèves ait augmenté, l'enseignement secondaire est en pleine décadence. La révision des programmes s'impose, et la Commission administrative de l'enseignement a proposé les mesures suivantes :

1° Fixer à quatre ans, au lieu de trois, la durée des études secondaires. Seuls les élèves ayant fait quatre ans d'études pourront obtenir le certificat après examen ;

2° Création d'un certificat d'aptitude administrative exigé, à défaut du certificat de fin d'études, de tous les candidats aux fonctions administratives. Ce certificat pourra être délivré, après examen, aux élèves n'ayant fait que deux ans d'études. Délivré pour la première fois en 1907, ce certificat sera, à une date qui n'est pas encore fixée mais sera, dans tous les cas, antérieure à 1910, exigé des candidats au certificat de fin d'études ;

3° Les élèves de troisième et de quatrième année seront divisés en deux sections; l'une littéraire, pour les futurs étudiants en droit; l'autre scientifique, pour ceux qui se destinent à la médecine et à l'École des ingénieurs. Les élèves de l'École normale se recruteront dans les deux sections. A chaque section correspondra un examen final portant sur le programme des deux dernières années. Les épreuves de langue arabe et de langues étrangères seront les mêmes pour tous les candidats ;

4° Il sera donné plus d'extension à l'enseignement des sciences mathématiques et physiques, de l'histoire et de la géographie, ainsi qu'à celui des langues vivantes qu'on

doit étudier dans l'enseignement secondaire, les leçons complémentaires qui en sont données à l'École de droit faisant perdre un temps précieux;

5° Les certificats d'aptitude ne seront délivrés qu'aux candidats ayant obtenu à leurs examens une moyenne de 50 0/0.

L'ÉCOLE ÉGYPTIENNE DE POLICE.

Le *Mouayyad* du 10 juin donne le nouveau règlement de cette école, qui comprend deux sections. La première a pour but de former des commissaires de police et reçoit des jeunes gens de nationalité égyptienne âgés de 17 à 22 ans, célibataires, pourvus d'un certificat d'études primaires ou secondaires et ayant une bonne constitution et une bonne vue. Ceux qui sont pourvus du certificat d'études secondaires sont dispensés de l'examen d'admission; mais tous doivent subir une visite médicale avant leur entrée à l'école. Les frais d'études, payables en deux fois, au jour de l'admission et au 1^{er} avril suivant, sont de 50 livres égyptiennes pour les jeunes gens pourvus du certificat d'études primaires élémentaires, de 30 livres pour ceux qui ont le certificat d'études primaires supérieures et de 20 livres seulement pour ceux qui peuvent produire le certificat d'études secondaires. Les élèves appartenant à ces deux dernières catégories sont, à la fin de leurs études, nommés commissaires de police avec le grade de lieutenant et un traitement annuel de 84 livres; les autres débutent avec le grade de sous-lieutenant et un traitement de 72 livres.

Pour la seconde section, qui a pour but de former des agents de police, les conditions de nationalité et d'aptitude physique sont les mêmes; mais aucun certificat d'études n'est exigé des candidats, qui doivent subir un examen

d'admission portant sur la lecture, l'écriture et le calcul. L'école fournit gratuitement la nourriture aux élèves de cette section et, moyennant un versement mensuel de 50 piastres, les vêtements et les médicaments en cas de maladie. A leur sortie les élèves sont nommés agents de police avec un traitement variant, selon leur mérite, de 225 à 300 piastres par mois. Ils sont dispensés du service militaire. Les plus capables et les plus méritants peuvent être nommés commissaires de police. Ajoutons que pour les deux sections le Ministère de l'Intérieur, dont dépend cette école, se réserve expressément le droit d'autoriser ou d'empêcher l'admission des candidats, quels qu'ils soient.

LES PÈLERINS D'ÉGYPTE ET LA TRAVERSÉE DU HEDJAZ.

Le *Turc* du 18 mai donne des détails, fournis par un Égyptien qui vient de faire le pèlerinage, sur les dangers que présente le Hedjaz au pèlerin. Sans une escorte militaire nombreuse et pourvue d'artillerie, il serait impossible de se rendre à la Mecque. Les tribus arabes se montrent de plus en plus audacieuses; elles sont, du reste, bien armées, grâce aux contrebandiers qui introduisent, entre Aden et Okba, un grand nombre d'armes de guerre de provenance anglaise, allemande, française et même italienne. On peut, pour deux livres, se procurer un excellent Mauser avec 50 cartouches, et beaucoup d'Arabes en sont pourvus.

LA RÉCITATION PSALMODIÉE DU CORAN.

Cette question a soulevé dernièrement une vive polémique entre les deux plus importants organes de la presse

égyptienne : le *Mokattam* et le *Mouayyad*. Alors que le premier prenait la défense de la récitation psalmodiée du livre saint, le *Mouayyad* attaquait vivement cette récitation qui serait, selon lui, uné des causes de la décadence de l'Islam. Ceux qui récitent ainsi le Coran ne tiennent compte que des sons, sans s'attacher au sens des paroles qu'ils prononcent avec affectation. Le livre saint ne doit pas devenir un chant de deuil ou de réjouissance. (*Mouayyad*, 15 juin.)

LES SOUFIS EN ÉGYPTÉ.

Le *Mouayyad* du 3 juin, sous la signature El-Bekrî, consacre un article aux mœurs actuelles des soufis égyptiens. De grands abus se sont glissés parmi eux et rendaient une réforme nécessaire. Leurs cérémonies publiques sont souvent marquées par des scènes scandaleuses, et ce qui était à l'origine un acte purement religieux a singulièrement dévié de son but. Il en est de même pour les cérémonies qu'ils célèbrent dans les familles à l'occasion d'une naissance. Ajoutons que leurs fêtes publiques ne sont plus que des réjouissances profanes et un objet de curiosité pour les infidèles, et que leurs invocations publiques sont contraires à l'esprit de la religion musulmane. Aussi ne peut-on qu'approuver la décision du Ministère de l'intérieur qui, voulant faire respecter la décence, a décidé de soumettre ces cérémonies à l'autorisation préalable des autorités et au contrôle des cheikhs.

LE SERVICE MILITAIRE EN ÉGYPTÉ.

De vives protestations ont été soulevées par la nouvelle loi militaire qui, tout en maintenant le principe de la dis-

pense, refuse celle-ci aux jeunes gens qui se vouent aux études religieuses. Les cheikhs d'El-Azhar ont écrit dernièrement au président du Conseil des ministres pour lui demander de proposer au Conseil législatif le rétablissement des dispositions de l'ancienne loi en faveur de leurs élèves. Tout, dans la vie musulmane, est basé sur le Coran ; est-il admissible que celui qui se consacre à son étude ne puisse obtenir la dispense du service militaire, alors qu'on peut la gagner en apprenant certains métiers ou en se livrant à d'autres études, celle des mathématiques par exemple ? Le *Mouayyad* (n^{os} des 30 et 31 mai), auquel nous empruntons ces détails, fait remarquer que le supérieur d'El-Azhar est le véritable chef de la religion en Égypte, et que tous les ulémas se rangent à son opinion. De nombreuses lettres reçues par ce journal montrent que la population est du même avis. Lord Cromer a donc eu, lors de l'élaboration de la loi actuelle, une idée malheureuse. Il est nécessaire de respecter la religion et, par suite, de revenir à l'ancien état de choses.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN TRIPOLITAINE.

L'*Ikdam* du 22 mai annonce l'ouverture de neuf écoles primaires en Tripolitaine : sept dans les cazas de Mesourata, Zouiya, Dhoullatein, Hon, Gharban, Ourfila et Zoara ; deux dans les nahiés du Sahel et de Tadjoura.

LES MUSULMANS DANS L'AFRIQUE ANGLAISE.

Un voyageur musulman envoie de Durban au journal l'*Ikdam* (n^o du 28 juillet) d'intéressants détails sur ses coreligionnaires. Ceux-ci, qui lui ont fait le meilleur accueil, sont nombreux, non seulement dans cette ville,

mais encore dans toutes les possessions anglaises de l'Afrique du Sud. La plupart se livrent à des travaux manuels pour gagner leur vie; toutefois les riches sont nombreux parmi eux, et plusieurs des musulmans de Durban possèdent des voitures. Tous sont pleins de respect pour le sultan, le chef de leur religion, et voir Constantinople est le rêve de beaucoup d'entre eux.

Le correspondant de l'*Ikdam*, qui reçut de nombreuses invitations, fut présenté, pendant son séjour à Durban, à Hâdjî Hichâm Ni'met Ullâh Efendi, président du Cercle musulman du Cap, dont il fait le plus grand éloge. Plein de zèle pour ses coreligionnaires, Ni'met Ullâh Efendi est toujours prêt à venir en aide aux nécessiteux et à fournir aux plus pieux des musulmans les moyens de faire le pèlerinage. Une commission a été, du reste, fondée à cet effet, et le sultan a dernièrement récompensé ses efforts en accordant des décorations à plusieurs de ses membres, à Ni'met Ullâh le premier.

Les examens de l'École musulmane du Cap auront lieu prochainement. Cette école, dont les progrès ont été rapides et dont la situation actuelle est des plus satisfaisantes, donne aux jeunes musulmans, avec l'enseignement de la langue arabe, de la religion et de la législation musulmanes, l'enseignement technique et professionnel. (*Ikdam*, 7 juillet.)

Le Journal de Sierra-Leone annonce que le nombre des musulmans s'accroît toujours. Il est question de fonder une mosquée et d'ouvrir de nouvelles écoles pour les enfants musulmans. Les autorités anglaises sont, du reste, favorables à ce projet. (*Ibidem*, 8 juillet.)

NOUVELLES BIBLIOGRAPHIQUES.

El-Hâdj Mohammed Efendi Es-Sâmî donne en ce moment au Caire une réimpression du célèbre ouvrage d'Aboû 'l-Faradj Al-Isfâhânî, le *Kitâb al-âghânî*, dont le dix-septième volume vient de paraître. Il y en aura en tout vingt-et-un, et l'ouvrage sera complété par quatre copieux index (en arabe avec éclaircissements en français) : des poètes, des rimes, biographique (pour tous les personnages cités) et géographique. Le prix de souscription, qui était de 175 piastres au début, est de 200 piastres depuis le 1^{er} rabî 'al-awwal et sera porté à 240 piastres une fois l'impression achevée. Le tome XXI sera vendu séparément, au prix de 20 piastres, afin de permettre aux personnes qui possèdent la première édition de compléter celle-ci.

Une édition des Œuvres complètes d'Al-Djâhith est en préparation et sera publiée aux frais du même El-Hâdj Mohammed Efendi Es-Sâmî. Le prix de souscription, actuellement de 50 piastres, sera porté à 70 à partir du mois de djoumâdhâ al-oulâ et, une fois l'impression achevée, cette édition sera vendue 80 piastres.

'Alî Bey Behdjet, conservateur du Musée archéologique arabe, avait découvert en 1899 à Cambridge un texte arabe inédit et fort curieux : Le Règlement du Bureau des correspondances (*Kânoûn Dîwân ar-rasâ'il*), sorte de manuel à l'usage des candidats aux emplois administratifs au temps des Fatimites, composé vers la fin du VI^e siècle de l'hégire par Tâdj ar-Riyâsa Aboû 'l-Kâsim 'Alî ibn Moundjib ibn Solaimân, surnommé As-Sairafî. Il donne aujourd'hui, à ses frais, une édition de ce document précieux pour l'histoire de la dynastie fatimite. Honorée d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique, cette publication sera placée dans toutes les bibliothèques scolaires.

Parmi les récentes impressions égyptiennes nous pouvons encore citer les *Kilam al-Kor'ân* de Mahmoûd Efendi Choukrî, secrétaire de la moudirié d'El-Mînâ, traité consacré à l'explication des termes obscurs du Coran; un Recueil de pièces composées d'après les hadîths les plus authentiques (*An-Noudjoûm az-Zawâhir*) du cheikh Moûsâ ibn 'Alî Ech-Cherkâwî, et une nouvelle édition, due au cheikh Ahmed 'Alî Ech-Châdheli, du *Kitâb al-Iktisâd wa' l-I'tikâd* de Gazali.

La bibliothèque de l'*Ikdâm*, publiée à Constantinople par les soins d'Ahmed Djevdet, vient de s'enrichir de deux ouvrages nouveaux : Les Services rendus aux sciences par les Turcs (*Turklèriñ 'uloûm vè funoûna khidmètlèri*) de Mohammed Tâhir ibn Rif'at, professeur de géographie à l'École militaire de Monastir (prix : 40 paras, et 70 par la poste), et l'Esclavage dans l'Islam (*Er-Rikk fi' l-islâm*), traduit de l'arabe (prix : 2 piastres, et 100 paras par la poste).

